



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADMINISTRATION SUPÉRIEURE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

MARCHE DE TRAVAUX

REFERENCE DE PUBLICATION :

N° EuropeAid/138548/IH/WKS/WF

INTITULE DU MARCHE :

Construction d'un quai maritime de commerce à Leava, île de Futuna, Territoire de Wallis et Futuna, France

OBJET : Clarification n°3

Question n°11: « Étant données les difficultés et les particularités logistiques de travaux techniques importants sur Futuna, les études du dossier en objet exigent un travail extrêmement conséquent. (...) Nous vous sollicitons par ce présent courrier à consentir d'un report de délai concernant la remise des offres de 3 semaines supplémentaires. »

Réponse : La date limite fixée pour la réception des offres dans le DAO respecte le délai minimal de 90 jours à compter de la date de publication de l'avis de marché, conformément au guide pratique des marchés publics et subventions dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne (PRAG). Un report de 3 semaines de la date limite fixée pour la réception des offres n'est pas souhaité.

Question n°12: « Est-il possible de répondre à l'appel d'offre par voie dématérialisée ? Dans quelles conditions? »

Réponse : Les soumissionnaires doivent se conformer aux instructions aux soumissionnaires (Volume I – Section 1 - Article 17.1) qui stipulent que: "L'offre complète doit être présentée sous la forme d'un original, clairement marqué comme «Original» et de 3 copies, également clairement marquées comme «Copie». En cas de divergence, l'original prévaut. Une copie sous format informatique est également demandée", sous le même pli.

Question n°13: « Afin de disposer du temps nécessaire pour nous rendre sur site, analyser et intégrer les éléments recueillis lors de la visite, est-il possible de disposer d'une extension de délai de 3 semaines pour la remise des offres? »

Réponse : La date limite fixée pour la réception des offres dans le DAO respecte le délai minimal de 90 jours à compter de la date de publication de l'avis de marché, conformément au guide pratique des marchés publics et subventions dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne (PRAG). Un report de 3 semaines de la date limite fixée pour la réception des offres n'est pas souhaité.